



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.5

Numéro de la demande : 2021-0096
Demande : Modifications de l'étiquette d'un produit – Cultures de rotation/délai avant la plantation
Produit : Herbicide Laudis
Numéro d'homologation : 31721
Principe actif (p.a.) : Tembotrione
Numéro de document de l'ARLA : 3327723

But de la demande

La présente demande visait à modifier l'étiquette de l'herbicide Laudis, afin d'y ajouter le canola comme culture de rotation pouvant être plantée 10 mois après une seule application en post-levée de la préparation commerciale dans le maïs. De plus, une mise en garde « Bioessai en champ » a été ajoutée à la section sur les cultures de rotation de l'étiquette.

Évaluation des caractéristiques chimiques et évaluation environnementale

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques ni aucune évaluation environnementale n'était requise pour la présente demande.

Évaluation sanitaire

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de tembotrione n'a été soumise en appui à l'ajout du canola comme culture de rotation sur l'étiquette de l'herbicide Laudis.

Dans le cadre de cette demande, on a réévalué des données sur des résidus précédemment examinées pour le tembotrione provenant d'une étude avec essais de rotation culturale en milieu clos menée avec des cultures de rotation de bette à carde, de navet et de blé ainsi que des données provenant d'études réalisées à partir d'essais sur des cultures de rotation de grande culture de moutarde, de navet, de courge d'été, de poivron et de blé d'hiver.

D'après cette évaluation, on ne s'attend pas à ce qu'il y ait de résidus quantifiables de tembotrione ou du métabolite M5 dans ou sur les denrées de canola en rotation en raison de cette modification. L'exposition d'origine alimentaire aux résidus de tembotrione ne devrait donc pas augmenter et ne posera de risque préoccupant pour aucun sous-groupe de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Aucune évaluation de l'exposition professionnelle ni aucune évaluation toxicologique n'était requise pour la présente demande.

Évaluation de la valeur

L'ajout du canola comme culture de rotation permet plus de flexibilité aux producteurs en ce qui concerne l'organisation des cultures de rotation dans les champs traités par l'herbicide Laudis.

Le titulaire d'homologation a fait des renvois à des renseignements sur la valeur existants dans la base de données de l'ARLA et a soumis des données supplémentaires provenant d'essais répétés en champ. L'ensemble de ces renseignements ont démontré que le canola peut être planté sans danger 10 mois après le traitement par tembotrione, à une dose maximum de 92 g de m.a./ha.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a procédé à une évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour appuyer l'ajout du canola comme culture de rotation ainsi que de l'utilisation de la mise en garde « Bioessai en champ » sur l'étiquette de l'herbicide Laudis.

Références

| Numéro de document de l'ARLA | Référence |
|-------------------------------------|--|
| 2291883 | 2013, Vios G3 herbicide - Data to support additional rotational crops, DACO: 10.1, 10.3, and 10.3.3. |
| 3188554 | 2021, Part 10 value supplement: Laudis Herbicide -Addition of canola as a rotational crop, DACO: 10.1, 10.3, and 10.3.3. |

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9